

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1034

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4 Avril 1963

SOMMAIRE

Le 4 mai à Bienne — Le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 1962 à La Neuveville
Rapport d'activité, exercice 1962 — Comptes

Le 4 mai à Bienne

C'est à Bienne que, le 4 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale. Parce que, d'une part, la Ville de l'Avenir est étroitement liée au Jura et que, sous la conduite de M. René Fell, les membres de l'ADIJ éprouveront un grand plaisir à visiter les trésors qu'elle recèle. Parce que, d'autre part, l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura entend faire bloc avec les autorités seelandaises qui l'appuient efficacement dans la lutte qu'elle mène en faveur de l'équipement en double voie, de bout en bout, de la ligne ferroviaire du Lœtschberg.

On connaît les grandes lignes du problème qu'a fort bien esquissées le Gouvernement bernois quand, plaidant récemment la cause du rachat du BLS par la Confédération devant les conseillers fédéraux, MM. Spühler, Wahlen et Bonvin, il a estimé que, pour faire face au trafic nord-sud, il fallait créer une deuxième ligne transalpine absolument indépendante du Gothard à l'effet de garantir au pays sa capacité de concurrence en matière de trafic ferroviaire international.

Dans le message adressé par le Conseil-exécutif au peuple bernois, en 1902 déjà, on lisait :

« Par ses prolongements vers le nord, elle (la ligne du Lœtschberg) formera une artère traversant le canton dans sa longueur et elle augmentera le mouvement des voyageurs et des marchandises sur les lignes d'embranchement et dans tout le pays en général. Si elle ne se construisait pas, le canton de Berne subirait, à la longue, sans aucun doute, un préjudice considérable, le trafic international prendrait une autre route. »

Et le Grand Conseil concluait :

« Nous avons la conviction que le parachèvement du réseau de nos chemins de fer, tel que la loi permettra de l'accomplir, contribuera dans une puissante mesure au progrès économique et à la prospérité du canton. Les sacrifices faits dans ce but par l'Etat, les communes et les particuliers seront un jour très largement compensés par le développement du trafic avec l'étranger et par l'augmentation du bien-être dans toutes les parties du pays. »